

### **Article I. L'organisation.**

1. Ce trophée d'or FSGT route est basé sur toutes les épreuves, sauf le championnat régionale. inscrites au calendrier FSGT. Pour être prises en compte, ces épreuves doivent également répondre pleinement au cahier des charges d'organisation des courses sur route FSGT :
  - Signaleurs présents.
  - Horaire de départ respecter.
  - Voiture de commissaire disponible.
  - Voiture ouvreuse.
  - Podium, sonorisation, barrières.
  - A chaque organisation, une ou des banderoles FSGT doivent être apposées et visibles par tous.

### **Article II. Le fonctionnement.**

1. Ce trophée d'or FSGT route fonctionne par addition de points attribués à chaque coureur licencié FSGT. Les points sont regroupés dans un « *Tableau individuel de résultat* ». Le premier de chaque catégorie recevra 50 points, le second 49, le troisième 48 et ainsi de suite . Les coureurs qui abandonnent se verront attribuer 10 points d'office. Lors de la dernière épreuve, les points seront doublés.
2. A la fin du trophée, le responsable du « *Tableau individuel de résultat* » additionnera les points d'après le barème ci-joint.
3. Un seul départ est donné pour les catégories 2-3-4.
4. Les coureurs de la catégorie 5 partent avec les minimes-cadets, une minute derrière le groupe des catégories 2-3-4.
5. En critérium, les départs se feront suivant le nombre de participants par catégorie et le kilométrage ( voir règlement article 21)
6. A chaque épreuve du trophée d'or FSGT, le leader portera un dossard (fond) d'une couleur distinctive qui lui sera remis au départ.
7. A la fin du trophée, le vainqueur de chaque catégorie se verra attribuer un maillot distinctif selon le budget de la collégiale voir a une participation de la part du coureur concerné ; dans le cas où il serait « CHAMPION REGIONAL » titre qui prime sur tous les autres, il n'y aura pas de maillot.
8. Le lauréat devra porter le maillot l'année suivante
9. Lorsqu'il y aura deux ou trois épreuves sur le même week-end, la meilleure place des 2 ou 3 courses sera comptabilisée
10. Pour les féminines , les cadets et minimes, un minimum d'épreuves devra être effectués (10) pour rentrer dans le classement en fin de challenge. Pour les autres catégories elles seront comptabilisées à 100%, sauf si des épreuves sont organisées le jour des championnats Nationaux FSGT, elles ne seront pas prises en compte

### **Article III. La classification.**

1. Le classement se fait par le cumul de chaque place réelle de toutes les épreuves du trophée. Ce trophée d'or FSGT route est donc basé sur la régularité des coureurs de la série adultes (17 à 60 ans et plus) ainsi que pour les minimes, cadets et féminines.
2. **Chaque coureur licencié FSGT sera pris en compte d'office dans ce classement.** Les participants licenciés dans les fédérations UFOLEP, FFC ne pourront pas y rentrer, mais pourront participer aux épreuves du trophée.
3. Si un coureur monte de catégorie en cours de saison, ceci n'influencera pas son classement puisqu'il fonctionne à la place réelle.
4. si un coureur fait sa mutation en cours de saison, il sera dans l'obligation de reprendre sa licence FSGT, si il veut garder sa place dans le classement.

#### **Article IV. Les récompenses.**

1. Le vainqueur se verra attribuer le trophée, un bouquet et un maillot (sauf s'il est champion régional et selon le budget de la collégiale, voir d'une participation du coureur)
2. Le second et le troisième, un trophée et un bouquet
3. Une grille de prix sera établie par la collégiale en fonction du nombre de participants par catégorie (selon le budget de la collégiale)
4. Lors de ses épreuves, les organisateurs pourront récompenser les coureurs dans leur catégorie respective.

## Barème des points par CATEGORIE

PLACE	POINTS
1 er	50
2 ème	49
3 ème	48
4	47
5	46
6	45
7	44
8	43
9	42
10	41
11	40
12	39
13	38
14	37
15	36
16	35
17	34
18	33
19	32
20	31
21	30
22	29
23	28
24	27
25	26
26	25
27	24
28	23
29	22
30	21
31	20
32	19
33	18
34	17
35	16
36	15
37	14
38	13
39	12
40	11
41	10
AB	10

## Barème des points dernière épreuve

FEMININE	POINTS
1	20
2	19
3	18
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
CADETS	
1	20
2	19
3	18
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7
MINIMES	
1	20
2	19
3	18
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7